



Entreprise générale de construction, rénovation et transformation
Rue de Venise, 75 - 1050 Bruxelles
Tél.: 02/646 08 92 – Fax: 02/610 71 68 – info@gabati.be
BE860466313/031111

Attestation

Attestation pour l'application du taux de T.V.A. de 6% sur les travaux immobiliers en vertu de l'article n°1bis de l'Arrêté Royal n°20 du 20/07/1970 modifié par l'Arrêté Royal du 19/01/2006.

Par la présente, je soussigné(e) Mr ou Mme

Domicilié(e) au

Atteste que l'immeuble sis au

Est utilisé soit exclusivement, soit à titre principal, comme logement privé et que la première date d'occupation de cet immeuble remonte à plus de 5 ans par rapport à la date d'exigibilité de la T.V.A. sur les travaux immobiliers commandés selon l'article 22 du code T.V.A.

Fait à Bruxelles, le/...../.....

Signature

www.gabati.be